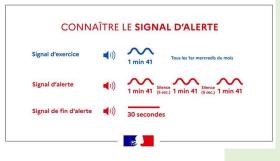
# SE PREPARER A UNE SITUATION D'URGENCE

**Renseignez-vous** sur les risques auprès des dépôts pétroliers, de la mairie, de la préfecture.

**Apprenez à reconnaître** le signal d'alerte à la population



#### **EN CAS DE SIGNAL D'ALERTE**

A l'extérieur : Si vous êtes en voiture, quittez la zone. Sinon, mettez-vous à l'abri.



A domicile: Fermez tout. Confinez-vous en fermant portes et fenêtres, arrêtez les ventilations, calfeutrez toutes les ouvertures, pourtours de portes/fenêtres, ne pas restez à proximité des fenêtres afin d'éviter d'être atteint par des éclats en cas d'explosion

Ecoutez les médias, pour vous informer de la situation et des consignes.

- France bleu
- Accueil Les services de l'État en Indre-et-Loire.

Si nécessaire, les autorités pourront décider d'une évacuation

**Pensez aux mesures à prendre** pour mettre votre famille en sécurité

**Constituez un kit d'urgence** pour subvenir aux besoins essentiels : nourriture, eau, premiers soins, radio à pile, hygiène, médical, etc.

**En cas d'évacuation, emportez l'essentiel :** papiers d'identité, argent, etc.

Lisez attentivement ce document et conservez-le!

N'allez pas chercher vos enfants à

l'école : Ils sont pris en charge par l'équipe scolaire. Chaque établissement scolaire dispose d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) qui prévoit les mesures de protection à prendre en cas d'alerte.

Ne perturbez pas les opérations de secours: Ne sortez pas, n'allez pas sur les lieux de l'accident (vous iriez audevant du danger et gêneriez les secours).

Ne téléphonez pas, sauf urgence vitale: Ne téléphonez ni au dépôt, ni aux services publics (pompiers, mairies, préfecture,...). Pendant l'alerte, les lignes téléphoniques doivent rester à disposition des secours.

**Aucun feu :** Ne fumez pas, Evitez toute flamme pour ne pas consommer l'oxygène de la pièce

# Information des populations





DEPOT PETROLIER – COMPAGNIE COMMERCIALE DE MANUTATION PETROLIERE

CCMP SAS SPDC – 142 avenue Yves FARGE - 37 700 St PIERRE DES CORPS

opespdc@groupe-noven.com

**DEPOT PETROLIER DE SAINT PIERRE DES CORPS** 

DPSPC – 149 avenue Yves FARGE - 37 700 St PIERRE DES CORPS <u>dpspcexp@dpspc.fr</u>



#### **POUR EN SAVOIR PLUS:**

Vous pouvez vous adresser aux industriels concernés ou auprès de :

Mairie de Saint-Pierre-des-Corps

34 Av. de la République 37 700 St PIERRE DES CORPS 02.47.63.43.43 contact@mairiespdc.fr

#### La Préfecture d'Indre-et-Loire

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

15 rue Bernard Palissy – 37 000 TOURS 02.47.64.37.37

prefecture@indre-et-loire.gouv.fr

**DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

02.47.46.47.00

### A qui s'adresse cette brochure?

Ce document permet d'informer toute personne résidant ou travaillant à proximité d'un site classé « SEVESO ». c'est-à-dire un site concerné par les risques industriels majeurs.

# Quelle est l'activité d'un dépôt pétrolier?

Les dépôts pétroliers réceptionnent par pipeline et stockent des carburants. Ces carburants sont redistribués aux utilisateurs par des camions citernes.

# Qu'est ce qu'un accident industriel majeur?

C'est un évènement dangereux, très rare, pouvant se produire sur un site industriel et entraîner des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Selon l'activité de l'entreprise et les produits impliqués, l'accident peut prendre la forme d'un incendie, d'une explosion ou d'une émission de produit toxique, ou d'une combinaison de ces effets.

### Quels risques sont associés à ces activités?

Les carburants stockés sont des produits inflammables. Les risques associés sont :

- Le risque d'incendie : inflammation des vapeurs
- Le risque d'explosion : déflagration dû à l'inflammation très rapide des vapeurs inflammables



# **Que fait-on pour** éviter un accident industriel?

En France, la politique de maîtrise des risques industriels majeurs s'articule suivant quatre axes:

- Prévention et maitrise des risques à la source
- Maitrise de l'urbanisation (PPRT)
- Information des populations
- Planification de l'organisation des moyens de secours

Toute personne susceptible d'être exposée à un risque industriel majeur doit être informée de la nature des risques, les moyens mis en œuvre pour les éviter et les consignes de bonnes conduites.

A l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques, un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) définit les règles d'urbanisme.

Dans toute activité humaine, le risque zéro n'existe pas, les sites ont établi un POI (Plan d'Opération Interne) qui détermine l'organisation des secours en interne. Si les conséquences de l'accident sortent des sites, le Préfet déclenche le PPI (Plan Particulier d'Intervention) afin de déployer les moyens de secours publics.

Des exercices réguliers sont organisés.

Lisez attentivement ce document et conservez-le!